



COMMUNIQUE DE PRESSE

Parquet de Saint Denis de la Réunion

Le 3 Juillet 2014, une plainte pour viols a été déposée auprès du commissariat de Mamoudzou à l'encontre de Mr KARKI exerçant les fonctions de Magistrat instructeur à Mayotte.

Cette plainte a été aussitôt transmise au Procureur de Mamoudzou qui a sollicité et obtenu son dessaisissement au profit du TGI de saint Denis, seule juridiction légalement susceptible de reprendre l'enquête à ce stade de la procédure.

A l'issue de l'audition de la victime et d'un examen médical qui a relevé des traces de violences récentes, plusieurs témoins ont été entendus. Mr KARKI a été placé en garde à vue le 5 juillet à 8H15 par les enquêteurs de la sûreté départementale de Saint Denis. Après prolongation de cette mesure, il a été déféré ce jour au parquet de saint Denis qui a ouvert à son encontre une information judiciaire du chef de viols et requis son placement en détention. Après avoir été entendu par les magistrats instructeurs, Mr KARKI a été mis en examen conformément aux réquisitions du parquet. Le Juge des libertés et de la détention l'a ensuite placé sous mandat de dépôt.

Compte tenu des fonctions exercées par Mr KARKI dans le ressort de la Cour d'Appel de saint Denis, le Procureur Général a, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice et par souci d'impartialité, sollicité dès ce jour le dessaisissement du Tribunal de Grande Instance de Saint Denis au profit d'une autre juridiction.

Mr KARKI, sur lequel ont été constatées de multiples traces de violences et notamment des griffures, reconnaît l'existence de relations sexuelles empreintes de violences, selon lui, demandées par la plaignante. Cette version des faits est formellement contestée par la victime.

Le parquet de Saint Denis rappelle qu'à ce stade de la procédure, Mr Hakim KARKI bénéficie, comme toute personne mise en examen, de la présomption d'innocence.

Fait à Saint-Denis de la Réunion, le 7 juillet 2014

Pour le Procureur,
Le Procureur Adjoint